

	Démarches	Objet	Délais de rigueur
<b>ORIENTATION</b>	Consulter les offres de formation post-3 <sup>è</sup> des lycées ou autres établissements sur Educonnect	Recherche par mot clés, par formation ou par établissement. Vérifier le statut de l'élève: formation scolaire ou en apprentissage (alternance) et le type d'établissement public ou privé, avec ou sans internat...	du 5 avril 2026 au 26 mai 2026
	Compléter les dossiers pour les demandes spécifiques (dérogation, demande d'internat, métiers de la sécurité, Création et culture design, CAP conducteur livreur, petite enfance)	à retirer et retourner au secrétariat du collège	avant le 07 mai 2026 et selon calendrier spécifique
	<b>Saisir, ordonner et enregistrer les demandes de formation</b> (vœux d'affectation dans un établissement précis)	Un vœu correspond à 1 établissement, 1 formation, 1 statut (scolaire ou apprenti)	<b>du 4 mai 2026 au 26 mai 2026</b>
	Réponse du conseil de classe	Le conseil de classe répond aux vœux des familles	Conseil de classe du 2nd semestre le 4 juin 2026
	La famille accuse réception des avis du conseil de classe	Si accord entre la famille et le conseil, <b>la décision d'orientation est prise</b> si désaccord entre la famille et le conseil, le chef d'établissement reçoit la famille avant de prendre la décision d'orientation. Si le désaccord subsiste, la famille peut saisir la commission d'appel.	<b>jusqu'au 5 juin 2026</b>
	<b>Résultats de l'affectation</b>	Document distribué aux élèves, ou sur l'application EDUCONNECT	<b>mercredi 30 juin 2026</b>
	La famille procède à l'inscription de l'élève dans son nouvel établissement	Se rapprocher du lycée ou de l'établissement. Les modalités d'inscription (numérique ou papier sont propres à chaque établissement)	avant le 6 juillet 2026

Accompagnement pour la saisie des vœux au collège (venir muni de vos identifiants et mot de passe) sur rendez-vous auprès du secrétariat.